



TENNIS DE TABLE

En 2011, les participant(e)s aux épreuves de **TENNIS DE TABLE** sont des jeunes garçons ou filles née(s) en 1994, 1995, 1996 ou 1997.

Article 1

Pour les filles et les garçons sont organisées :

- une compétition par équipes,
- une compétition de simples,
- une compétition de doubles,
- une compétition de doubles mixtes

Article 2

Chaque joueur / joueuse peut participer à quatre épreuves.

Article 3

Chaque pays peut inscrire :

- six filles en simples,
- six garçons en simples,
- trois équipes garçons,
- trois équipes filles,
- trois doubles garçons,
- trois doubles filles,
- trois doubles mixtes,

Article 4

Pour toutes les compétitions (filles et garçons), chaque délégation doit communiquer la liste des joueurs / joueuses engagés par ordre de valeur décroissant et indiqué sur les feuilles d'inscriptions nominatives.

Article 5

5.1 En fonction du nombre de participants, la formule est la suivante :

de 2 à 5 joueur /joueuses ou doubles	poule unique
de 6 à 8 joueurs / joueuses, ou doubles	2 poules puis ½ finales - finale et match de classement pour les 3 ^{ème} et 4 ^{ème} places ;
de 9 à 11 joueurs /joueuses, ou doubles	3 poules puis ½ finales pour le premier de chaque poule et le meilleur deuxième, finale et match de classement pour les 3 ^{ème} et 4 ^{ème} places
de 12 à 16 joueurs /joueuses, ou doubles	4 poules puis ¼ de finales pour le premier et le deuxième de chaque poule, ½ finales, finale et match de classement pour les 3 ^{ème} et 4 ^{ème} places
de 17 à 19 joueurs /joueuses, ou doubles	5 poules puis ¼ de finales pour le premier de chaque poule et les trois meilleurs deuxièmes, ½ finales, finale et match de classement pour les 3 ^{ème} et 4 ^{ème} places
de 20 à 21 joueurs /joueuses, ou doubles	6 poules puis ¼ de finales pour le premier de chaque poule et les deux meilleurs deuxièmes, ½ finales, finale et match de classement pour les 3 ^{ème} et 4 ^{ème} places

5.2 Ordre des matches en poule

Pour déterminer la composition d'une poule, on attribue le n°1 au meilleur joueur puis on classe les autres en ordre décroissant de valeur (de 1 à 4 ou de 1 à 5 ou de 1 à 6).

- en poule de 3 joueurs : ordre des matches

1^{er} match : 1 contre 3

2^{ème} match : 2 contre perdant du 1^{er} match

3^{ème} match : 2 contre gagnant du 1^{er} match

- en poule de 4 joueurs (ou joueuses) :

1er tour : 1-4 / 2-3

2ème tour : 1-3 / 4-2

3ème tour : 1-2 / 3-4

- en poule de 5 ou 6 joueurs (ou joueuses) :

1er tour : 1-6 / 2-5 / 3-4

2ème tour : 1-5 / 6-4 / 2-3

3ème tour : 1-4 / 5-3 / 6-2

4ème tour : 1-3 / 4-2 / 5-6

5ème tour : 1-2 / 3-6 / 4-5

5.3 : Pour la composition des poules du championnat par équipes, du double mixte, du double féminin et du double masculin, on procèdera à un tirage au sort intégral.

5.4 Pour la composition des poules du championnat individuel, on calculera le rapport des matchs gagnés/perdus pour chaque joueur(euse) lors du championnat par équipes afin de déterminer les "têtes de séries" de chaque tableau pour la composition des poules et du tableau final. En cas d'égalité, on fera intervenir le set-average/points-average

5.5 Deux joueurs(joueuses) ou équipes d'un même pays ne peuvent pas être placés dans la même poule de 3 lors du tirage au sort.

Article 6 : partie – manche – interruption du jeu

6.1 Une partie met en présence deux joueurs ou joueuses (ou deux paires en double). Chaque partie se dispute au meilleur des 5 manches.

6.2 Une manche est gagnée par le joueur, la joueuse ou la paire marquant le premier 11 points (changement de service tous les 2 points); à moins que les deux joueurs, joueuses ou paires n'aient marqué 10 points. Dans ce cas, la gagnant de la manche est le joueur, la joueuse ou la paire marquant le premier 2 points de plus que le joueur ou la paire adverse.

6.3 Interruption du jeu

- Arrêt réglementaire : tout joueur dispose d'une période de repos d'une durée maximale de 1 minute entre chacune des manches d'une partie.
- Jeu interrompu : en plus des temps de repos entre les manches, les joueurs ont droit à de courtes interruptions afin de s'éponger, après chaque série de 6 points comptés à partir du début de chaque manche, ainsi que lors du changement de camp dans la dernière manche possible d'une partie.
- Temps mort : durant une partie, chaque joueur ou chaque paire peut bénéficier d'un temps mort d'une durée maximale d'une minute.

COMPETITION PAR EQUIPES

Article 7

Chaque pays peut inscrire plusieurs équipes de deux **ou trois joueurs / joueuses**.

Article 8

Cette compétition se déroule comme suite :

- A (N°1) / X (N°1)
- B (N°2) / Y (N°2)
- Double
- A (N°1) / Y (N°2)
- B (N°2) / X (N°1)

L'ordre des joueurs/joueuses doit rester le même durant toute la coupe inter-équipes et être remis au juge-arbitre à la réunion des entraîneurs.

REGLES GENERALES

Article 9

Chaque partie se dispute au meilleur des 5 manches.

Article 10

Pour le classement, le décompte des points se fait de la manière suivante :

- Match gagné : 2 points,
- **Match perdu : 1 point**
- Forfait ou pénalité : 0 point.

Article 11A

Le classement, dans toutes les poules, se fait en fonction du nombre de victoires obtenues.

En cas d'égalité entre deux concurrents ou équipes, le résultat de leur rencontre les départage.

En cas d'égalité entre plus de deux concurrents ou équipes, seuls sont retenus les matches les ayant opposés entre eux et interviennent dans l'ordre :

- la différence générale de sets,
- la différence générale du set-average (quotient),
- la différence générale des points,
- la différence générale des points-average (quotient).

Article 11B

Le meilleure deuxième ou les meilleurs seconds, appartenant à des poules différentes se qualifient dans le respect des articles 10 et 11A.

Article 12

Toutes les inscriptions sont fixées en fonction des possibilités du pays organisateur.

Article 13

Le tournoi se déroule dans l'ordre suivant :

- jour 1 : compétitions par équipes (1 journée complète de compétition)
- jour 2 : compétition de double,
- jour 3 : repos
- jour 4 : compétition de double mixte,
- jour 5 : compétition de simple (éliminatoires le matin ; ½ finales et finales l'après-midi).

Article 14

L'ordre des matches est fixé la veille de chaque compétition.

Article 15

Tous les matches doivent se dérouler, même si le résultat est acquis.

Article 16

Les balles doivent être conformes au règlement ITTF et fournies par le pays organisateur : diamètre 40 mm – couleur blanche, jaune ou orange.

Article 17

Les joueurs/joueuses sont tenus d'utiliser les revêtements et les colles reconnues par l'ITTF (voir les listes officielles publiées par l'ITTF concernant les revêtements et les colles autorisés) et doivent se conformer au règlement de l'ITTF pour le collage de leurs raquettes.

Article 18

Les joueurs / joueuses doivent utiliser un équipement conforme au règlement de l'ITTF.

Article 19

A l'exception des règles ci-dessus, le règlement actuel de l' ITTF est d'application.

Article 20

Les cas non prévus par le présent règlement sont tranchés par la Commission Technique Internationale.
